



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Maine-et-Loire

Commune : Armaillé

Autres communes : Juigné-des-Moutiers

R500

Appellation : Prieuré grandmontain de la Primaudière (ancien)

Monument(s)

Appellation : Prieuré grandmontain de la Primaudière (ancien)

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 04/06/1965

Étendue de la protection : Chapelle Notre-Dame(cad. C 133)

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.